



SERVICE ADMINISTRATIF DES TRIBUNAUX JUDICIAIRES

RAPPORT ANNUEL
2020-2021



Rapport annuel 2020-2021 du Service administratif des tribunaux judiciaires
Catalogue No. JU16E-PDF
ISSN 1926-528X
Ce document est disponible sur le site Web du Service administratif des
tribunaux judiciaires à : <https://www.cas-satj.gc.ca/fr/publications/ra.shtml>



TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DE L'ADMINISTRATEUR EN CHEF	4
FAITS SAILLANTS DE LA DERNIÈRE ANNÉE	6
À PROPOS DE NOUS	9
LES COURS QUE NOUS SERVONS	14
L'EXERCICE 2020-2021 EN REVUE	20
REGARD VERS L'AVENIR	29
FAITS SAILLANTS DES ÉTATS FINANCIERS	32
ANNEXE I – ACRONYMES	37
ANNEXE II – GLOSSAIRE	38
COMMUNIQUEZ AVEC NOUS	41



D A R L E N E C A R R E A U

MESSAGE DE L'ADMINISTRATEUR EN CHEF

« *L'administration judiciaire a été marquée de façon indélébile par la pandémie, qui nous a donné une occasion exceptionnelle de transformer considérablement et judicieusement nos services aux Cours et aux Canadiens.* »

J'ai le plaisir de vous présenter le Rapport annuel 2020-2021 du Service administratif des tribunaux judiciaires. Ce rapport met en évidence les réalisations du Service administratif des tribunaux judiciaires (SATJ) au cours du dernier exercice en vue d'assurer l'administration de la justice aux Canadiens en fournissant des services judiciaires, des services de greffe et des services administratifs à la Cour d'appel fédérale (CAF), à la Cour fédérale (CF), à la Cour d'appel de la cour martiale du Canada (CACM) et à la Cour canadienne de l'impôt (CCI) (les Cours).

Le dernier exercice a présenté des défis considérables aux activités des tribunaux, au Canada comme à l'étranger. Au début de mon mandat, en décembre 2020, le pays affrontait la deuxième vague de la pandémie de COVID-19. Les Cours faisaient constamment face à de nouvelles réalités. Je suis très fière du SATJ et de tous ses fonctionnaires, qui ont offert pendant la pandémie des services novateurs et efficaces en temps opportun, en ligne ou en personne, tout en profitant de ces défis afin de découvrir de nouvelles façons d'améliorer les services.

Notre travail n'a pas seulement permis d'assurer le fonctionnement des Cours pendant la pandémie; il a soutenu le système judiciaire canadien en garantissant l'accès continu à la justice pour tous les Canadiens. Nous avons mis en place des procédures sanitaires et sécuritaires rigoureuses et à couches multiples dans toutes nos installations judiciaires et nos salles d'audience du pays afin de permettre la tenue d'audiences en personne en toute sécurité et nous avons offert

des services numériques afin de permettre des audiences hybrides et des audiences virtuelles. Le maintien ininterrompu de l'accès à la justice durant la pandémie témoigne du dévouement, de la force et de la souplesse exemplaires de nos fonctionnaires compétents et hautement qualifiés.

En réponse à la pandémie, les fonctionnaires du SATJ ont imaginé de nouvelles façons de fournir nos services, de faire notre travail et de servir les Canadiens et les Cours. Au cours de l'année, le passage à des activités en ligne a accéléré la mise en place de l'infrastructure informatique ainsi que de systèmes essentiels à l'informatisation des Cours et au traitement numérique des activités judiciaires. Nous avons accru nos capacités informatiques, amélioré le dépôt de documents par Internet et accéléré la numérisation des documents des Cours. Nous avons également accéléré le projet pluriannuel de mise en place d'un nouveau Système de gestion des Cours et du greffe; nous avons fait construire deux salles d'audience nouvelles dotées de tous les services numériques; nous avons fait progresser la construction à Montréal d'un palais de justice fédéral moderne et accessible, ayant tout le matériel nécessaire. Je suis persuadée que ce que nous avons appris nous aidera à saisir les occasions futures pour que l'accès à la justice soit plus facile et plus moderne.

Il est très stimulant de travailler avec les Cours en ce moment. Nous ajouterons aux innovations mises en place en réaction à la pandémie au moyen de solutions durables à certains des problèmes de longue date du système judiciaire. Nous continuerons d'accroître la qualité et la rapidité de nos services, de servir les Cours de façon exemplaire et de soutenir l'accès à la justice pour tous les Canadiens.

Je remercie les juges en chef, les juges en chef adjoints et tous les membres des Cours de leur collaboration étroite, essentielle à la poursuite de notre succès.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'D. Carreau', with a stylized flourish at the end.

Darlene H. Carreau, LL. B.
Administrateur en chef



**FAITS SAILLANTS DE
LA DERNIÈRE ANNÉE**



FAITS SAILLANTS DE LA DERNIÈRE ANNÉE

● GESTION DE LA PANDÉMIE

Au cours de la dernière année, nous avons offert des moyens innovateurs de rendre la justice à distance et en ligne, et avons assuré l'accès en toute sûreté aux installations judiciaires et aux salles d'audience aux personnes qui s'y présentent.

● COURS NUMÉRIQUES ET AUDIENCES VIRTUELLES

Nous avons réussi la transition au fonctionnement virtuel et à la prestation de services aux Cours et aux Canadiens par divers moyens numériques pour maintenir l'accès à la justice. La capacité des Cours à recevoir des documents par voie électronique a été accrue grâce au nouveau portail de dépôt électronique sur le site Web de la CF et aux améliorations apportées au portail de dépôt électronique de la CCI. Une option de paiement en ligne des droits lors du dépôt a également été ajoutée au portail de dépôt électronique de la CF. Deux nouvelles salles d'audience entièrement numériques ont été construites à Ottawa pour la CF et la CACM cette année. Ces salles d'audience sont dotées d'une infrastructure informatique pleinement intégrée pour prendre en charge les audiences virtuelles, y compris la vidéoconférence, les écrans numériques, les postes de travail informatiques, la connectivité Internet et les systèmes d'enregistrement audionumériques.

Nous avons accéléré la numérisation des documents judiciaires et converti les dossiers actifs et prioritaires au format numérique pour soutenir les procédures virtuelles. Nous avons par ailleurs amélioré notre trousse de procès électroniques et implanté SharePoint de sorte que les plaideurs et les Cours peuvent partager les documents judiciaires numériques et y avoir accès dans le cadre des procédures virtuelles. Notre projet pluriannuel de mise en œuvre d'un nouveau Système de gestion des Cours et du greffe (SGCG) a progressé en ce qui concerne les travaux préparatoires visant à définir les exigences des Cours et à enclencher le processus d'approvisionnement, y compris une demande de renseignements auprès du secteur d'activité.

● INSTALLATIONS JUDICIAIRES ET SALLES D'AUDIENCE AU PAYS

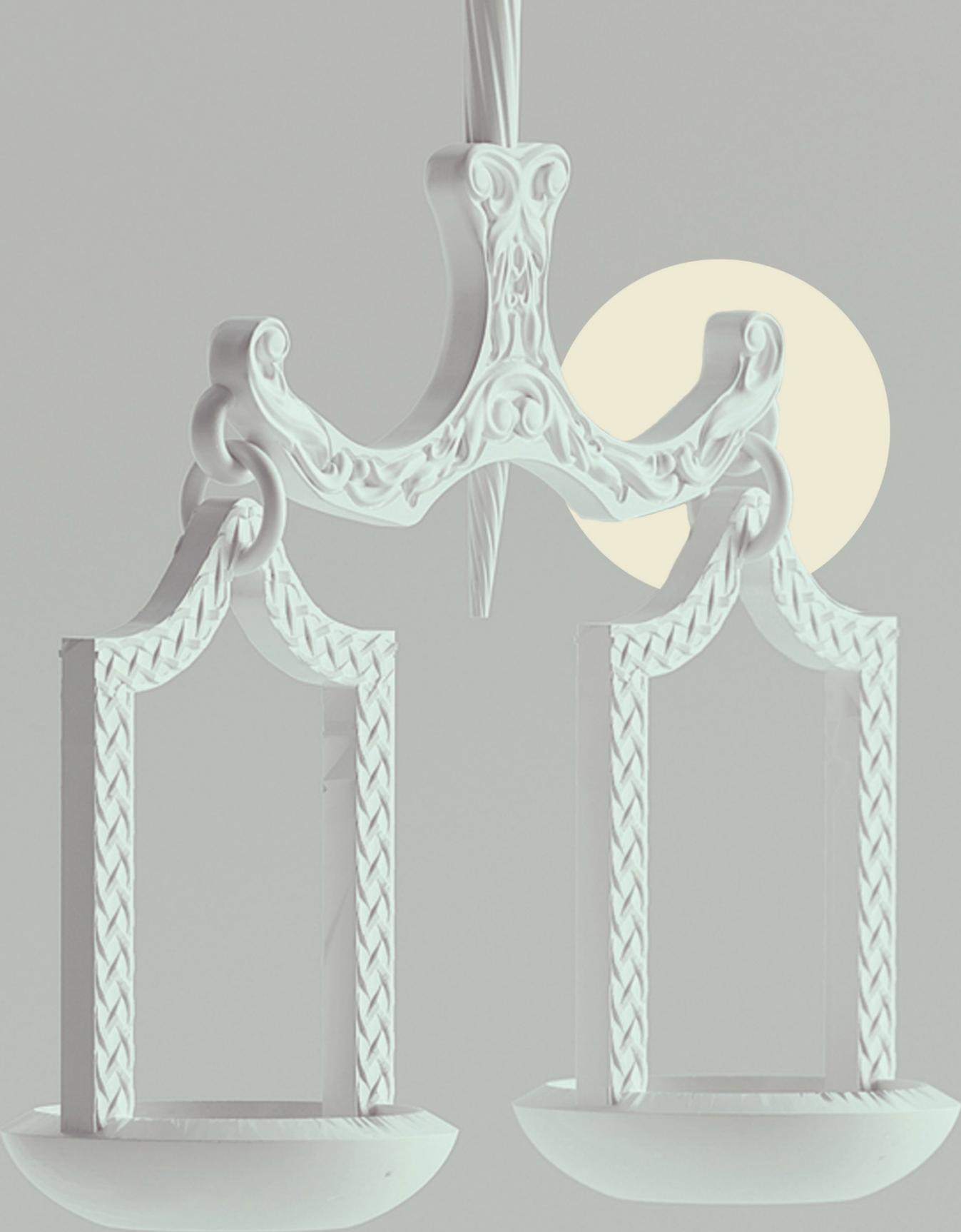
Nous avons fait progresser nos plans pour construire, d'ici 2027, un nouveau palais de justice fédéral de fine pointe à Montréal. À Ottawa, nous avons construit de nouveaux bureaux de juge de la CF, trois nouvelles salles d'audience pour la CF et la CACM. Nous avons aussi acquis et aménagé

des locaux à bureaux supplémentaires pour la CCI. Nous avons amélioré la sécurité et l'accessibilité de nos installations judiciaires, à Calgary.

● **NOS EFFECTIFS**

Le succès du SATJ repose sur la compétence et la diversité de nos effectifs. Nous sommes déterminés à fournir à nos employés les connaissances, les outils et le milieu de travail dont ils ont besoin pour s'acquitter de leurs fonctions avec efficacité et efficience. Au cours de la dernière année, nous avons poursuivi nos efforts de recrutement et investi dans la formation et le mieux-être de nos employés. Nous avons lancé un programme de santé mentale qui offre aux employés une variété d'événements, de formations et de services fournis mensuellement pour promouvoir la santé mentale et le bien-être au SATJ. Un nouveau système de gestion de l'apprentissage a été mis en place afin que tous les employés puissent déterminer leurs besoins en matière de formation en fonction de leur cheminement de carrière et de leurs aspirations. Une stratégie quinquennale de lutte contre le racisme a été élaborée et mise en œuvre pour prendre des mesures visant à créer un milieu de travail qui favorise la diversité ainsi que l'inclusion et à s'attaquer aux cas de racisme systémique, de préjugés inconscients et d'autres formes de discrimination.





À PROPOS DE NOUS

The image shows a pair of white scales of justice against a light grey background. The scales are positioned on the left side of the page. The title 'À PROPOS DE NOUS' is written in a bold, black, sans-serif font. The word 'DE' is enclosed within a light yellow circular graphic element.

À PROPOS DE NOUS

Le SATJ a été créé le 2 juillet 2003, au moment de l'entrée en vigueur de la [Loi sur le Service administratif des tribunaux judiciaires, L.C. 2002, ch. 8](#) (la Loi sur le SATJ). Notre rôle consiste à appuyer le système judiciaire canadien en fournissant des services judiciaires, des services du greffe, des services ministériels et des services numériques de façon opportune, innovante et efficace aux Cours. En fournissant ces services, le SATJ permet aux Cours d'entendre et de résoudre équitablement les affaires dont elles sont saisies, sans délai et le plus efficacement possible. Nos services facilitent également l'accès à la justice pour tous les Canadiens du fait qu'ils permettent aux plaideurs et aux avocats de soumettre des litiges et d'autres questions aux Cours. Comme le prévoit l'[article 2](#) de la Loi sur le SATJ, notre mandat est de :

- favoriser la coordination au sein des Cours et la coopération entre elles, pour faciliter la prestation à celles-ci de services administratifs efficaces;
- accroître l'indépendance judiciaire du fait que le SATJ est une organisation indépendante du gouvernement du Canada chargée d'assurer les services administratifs des Cours et de confirmer le rôle des juges en chef et des juges dans l'administration des Cours;
- accroître la responsabilité à l'égard de l'utilisation de fonds publics pour l'administration des Cours tout en protégeant l'indépendance judiciaire.

NOTRE MISSION

Fournir, de manière novatrice, rapide et efficace, des services judiciaires, des services du greffe, des services ministériels et des services numériques aux Cours.

NOTRE OBJECTIF

Nous sommes un modèle d'excellence en administration judiciaire à l'échelle nationale et internationale.

NOS VALEURS

Transparence – Notre but est de fournir un accès opportun et libre à une information claire et précise.

Respect – Nous reconnaissons que nos employés ont le droit de travailler dans un environnement libre de tout harcèlement où chacun peut exprimer librement ses opinions sans crainte de récriminations ou de représailles.

Innovation – Nous encourageons un milieu de travail qui favorise la créativité et les nouvelles idées pour améliorer nos façons de faire et la qualité de nos services.

Bien-être – Nous favorisons des attitudes, des activités et des programmes au travail qui stimulent l’enthousiasme et l’esprit d’équipe et qui procurent un sentiment d’appartenance; qui peuvent améliorer la santé physique et mentale en général; et qui facilitent, encouragent et favorisent un milieu de travail agréable et l’équilibre entre le travail et la vie privée.

Excellence – Nous nous efforçons d’être exemplaires dans toutes nos actions.

NOS PRIORITÉS

Quatre priorités stratégiques donneront le ton à nos activités durant les cinq prochaines années.



SERVICE ADMINISTRATIF DES TRIBUNAUX JUDICIAIRES
SOUTENIR L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE POUR TOUTE LA POPULATION CANADIENNE

NOTRE MISSION
Fournir, de manière novatrice, rapide et efficace, des services judiciaires, des services du greffe, des services ministériels et des services numériques aux Cours fédérales.

NOTRE OBJECTIF
Nous sommes un modèle d'excellence en administration judiciaire à l'échelle nationale et internationale.

NOTRE PLAN 2021-2026



COURS NUMÉRIQUES

Fournir des solutions de technologie de l'information qui assurent une gestion efficace des activités des cours, offrent un libre-service aux plaideurs et améliorent l'accès à la justice.



EFFECTIFS DE L'AVENIR

Recruter, maintenir en poste et perfectionner une main-d'œuvre hautement qualifiée, diversifiée et dévouée.

Optimiser notre environnement de travail et accroître l'excellence sur le plan de la gestion.



INSTALLATIONS JUDICIAIRES ET SALLES D'AUDIENCE AU PAYS

Offrir pour les Cours fédérales des installations modernes, équipées, accessibles et sécuritaires dans tout le Canada.



EXCELLENCE EN MATIÈRE DE SERVICE

Fournir des services axés sur le client de façon uniforme, rapide et de qualité.

Moderniser nos pratiques, nos processus et nos outils, et intégrer de nouvelles solutions opérationnelles et technologiques.

SECTEURS D'ACTIVITÉ

SERVICES JUDICIAIRES

Nous fournissons des services judiciaires et des services de soutien administratif judiciaire pour aider les membres des Cours à s'acquitter de leurs fonctions judiciaires. Nos services judiciaires sont fournis par des conseillers juridiques, des administrateurs judiciaires, des auxiliaires juridiques, des jurilinguistes, des adjoints judiciaires, le personnel de la bibliothèque et des préposés aux audiences, sous la direction des quatre juges en chef.

SERVICES DU GREFFE

Nous fournissons des services du greffe sous la direction des Cours. Nos greffes traitent les documents juridiques, renseignent les parties sur les procédures des Cours, maintiennent les dossiers des Cours, participent aux audiences, appuient et assurent l'exécution des ordonnances des Cours. Notre personnel du greffe collabore étroitement avec les bureaux des quatre juges en chef pour faire en sorte que les affaires sont entendues et que les décisions sont rendues avec diligence.

SERVICES MINISTÉRIELS

Nous fournissons une gamme complète de services ministériels pour appuyer les Cours et leurs greffes respectifs dans l'exercice de leurs activités. Nos services ministériels couvrent les domaines suivants : finances, ressources humaines, gestion des contrats, gestion du matériel, gestion de l'information et technologie de l'information (GI TI), sécurité, installations, planification stratégique, communications, audit interne et investissement et gestion de projets.

INDÉPENDANCE JUDICIAIRE

L'indépendance judiciaire est l'une des pierres angulaires du système de justice au Canada. La Constitution affirme la séparation et l'indépendance de la fonction judiciaire des fonctions exécutive et législative. L'indépendance judiciaire permet une prise de décisions par les juges hors de toute influence et sur la seule base des faits et du droit. Elle présente trois aspects, à savoir : l'inamovibilité, la sécurité financière et l'indépendance administrative. La sauvegarde du principe de l'indépendance judiciaire est l'une des principales considérations opérationnelles de la prestation des services aux Cours et du soutien des rôles des juges en chef dans le cadre de la gestion des Cours.



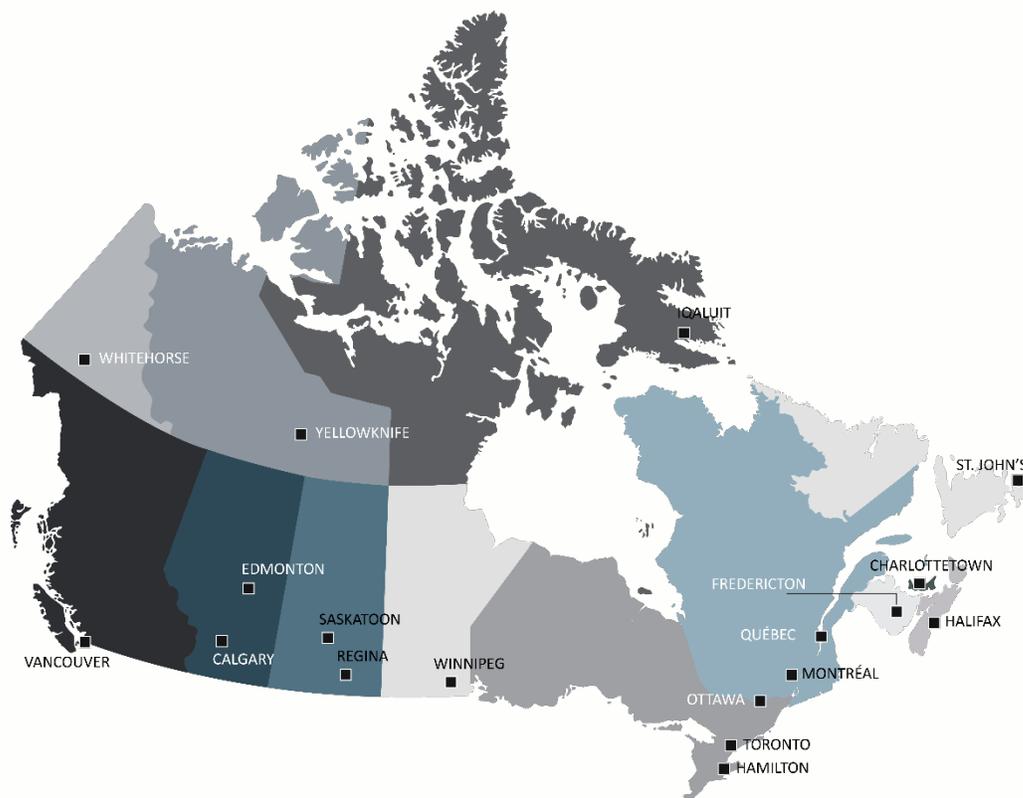
PRESTATION DE SERVICES DANS L'ENSEMBLE DU CANADA

Nous disposons de 750 employés qui fournissent des services à environ 95 membres des Cours. Les Cours sont des cours itinérantes, c'est-à-dire qu'elles siègent en divers endroits au pays pour être accessibles aux Canadiens, là où ils se trouvent. Nous aidons les membres des Cours à préparer leurs dossiers, à présider leurs audiences et à rédiger leurs décisions « partout et en tout temps » et

entretenez 57 salles d'audience au pays. Les services judiciaires et les services du greffe sont offerts dans toutes les provinces et tous les territoires par l'entremise d'un réseau de 13 bureaux permanents, ainsi qu'en vertu d'ententes avec 7 cours provinciales et territoriales.

L'administration centrale des Cours est située à Ottawa.

Nos principaux bureaux régionaux se trouvent à Vancouver, Toronto et Montréal, et les bureaux locaux sont situés à Calgary, Edmonton, Winnipeg, Hamilton, Québec, Halifax, Fredericton et St. John's.



GOVERNANCE ET RESPONSABILITÉ

Le SATJ est une agence qui relève du portefeuille du ministère de la Justice. À titre de directeur général et d'administrateur général de l'organisation, l'administrateur en chef supervise et dirige les activités du SATJ, avec tous les pouvoirs nécessaires pour assurer la gestion et l'administration globales efficaces et efficientes des services judiciaires. Notre obligation de rendre compte est assurée au moyen du présent rapport annuel à l'intention du Parlement. En outre, des comités auxquels siègent des membres des Cours veillent à ce que nous nous acquittions de notre obligation de rendre compte, notamment par la tenue de réunions trimestrielles du Comité directeur des juges en chef.



**LES COURS QUE
NOUS SERVONS**

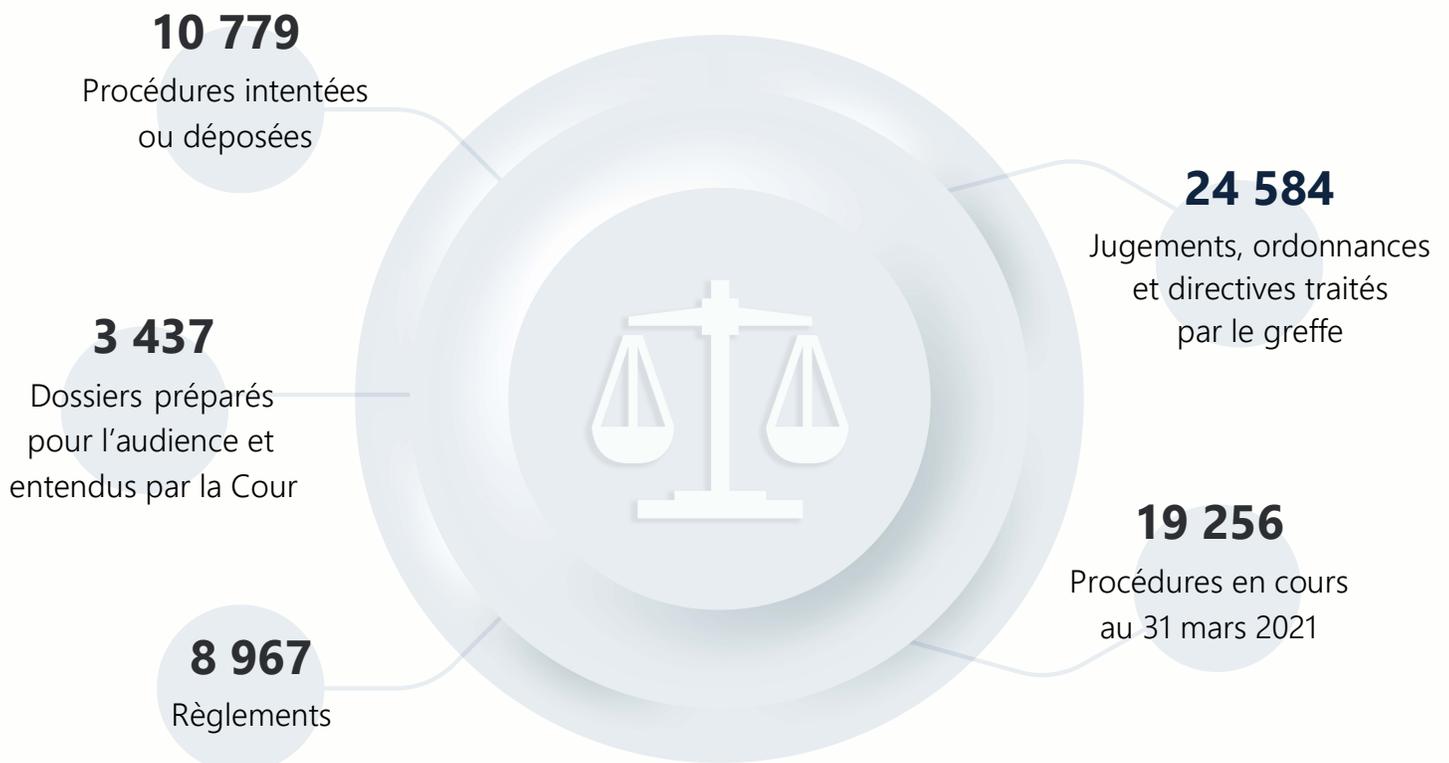


LES COURS QUE NOUS SERVONS

LES COURS QUE NOUS SERVONS

Les Cours que nous servons ont été créées par le Parlement du Canada en application du pouvoir que lui confère l'[article 101 de la Loi constitutionnelle de 1867](#) d'établir des tribunaux « pour la meilleure administration des lois du Canada ». Dans l'exercice de leurs rôles respectifs, les Cours rendent des décisions, interprètent et établissent des précédents, instaurent des normes et décident des questions de droit.

STATISTIQUES CLÉS DES COURS 2020-2021



COUR D'APPEL FÉDÉRALE (CAF)

La CAF est une cour supérieure d'archives nationale, bilingue et bijuridique, qui a compétence pour entendre les appels de jugements et d'ordonnances, qu'elles soient définitives ou interlocutoires, de la CF et de la CCI. Elle exerce un pouvoir de contrôle sur les décisions de certains offices fédéraux en vertu de l'[article 28](#) de la *Loi sur les Cours fédérales*, L.R.C. (1985), ch. F-7, et peut également entendre les appels interjetés sous le régime d'autres lois fédérales. De l'information supplémentaire au sujet de la CAF se trouve au www.fca-caf.gc.ca.

Le tableau 1, ci-dessous, donne un aperçu de la charge de travail de la CAF par exercice financier.

TABLEAU 1 : CHARGE DE TRAVAIL DE LA COUR D'APPEL FÉDÉRALE

	2020–2021	2019–2020	2018–2019	2017–2018	2016–2017
Procédures intentées ou déposées	342	490	463	422	527
Jugements, ordonnances et directives traités par le greffe	1 350	1 965	1 444	1 395	1 711
Dossiers préparés pour audience et entendus par la Cour	163	239	200	244	305
Jours d'audience	147	191	156	174	217
Inscriptions enregistrées	16 208	22 632	20 294	18 645	22 107
Total des règlements	357	532	357	428	539
Procédures en cours au 31 mars					
Appels de la CF (jugement définitif)	188	170	168	151	157
Appels de la CF (jugement interlocutoire)	63	76	76	49	53
Appels de la CCI	103	136	182	126	112
Demandes de contrôle judiciaire	100	80	91	88	97
Autres	23	35	23	27	31
Total	477	497	540	441	450
Statut des causes au 31 mars					
Non mises en état	255	276	290	260	247
Mises en état	134	89	71	76	61
Regroupées	18	31	43	20	28
Mises en délibéré	22	34	49	39	46
Audiences prévues	31	32	40	27	51
Sursis	17	35	47	19	17
Total	477	497	540	441	450

Source : Système de gestion des instances

COUR FÉDÉRALE (CF)

La CF est une cour supérieure d'archives nationale, bilingue et bijuridique, qui entend et règle les litiges qui relèvent de la compétence fédérale. La [Loi sur les Cours fédérales, L.R.C. \(1985\), ch. F-7](#), confère à la CF la plupart de ses pouvoirs, mais plus d'une centaine d'autres lois fédérales lui donnent aussi compétence. La CF a compétence non exclusive en première instance sur les procédures intentées par la Couronne ou contre celle-ci (y compris les revendications liées au droit autochtone) et sur les instances touchant l'amirauté et la propriété intellectuelle. Elle a compétence exclusive pour entendre certaines causes touchant la sécurité nationale. Elle a également compétence exclusive pour entendre des demandes de contrôle judiciaire visant les décisions administratives de la plupart des offices fédéraux. De l'information supplémentaire au sujet de la CF se trouve au www.fct-cf.gc.ca.

Le tableau 2, ci-dessous, donne un aperçu de la charge de travail de la CF par exercice financier.

TABLEAU 2 : CHARGE DE TRAVAIL DE LA COUR FÉDÉRALE

	2020–2021	2019–2020	2018–2019	2017–2018	2016–2017
Procédures intentées ou déposées	8 100	33 727	33 088	25 961	28 304
● Procédures générales et immigration	7 732	9 511	8 866	7 440	7 329
● Certificats – <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i>	18	14 966	15 394	11 580	13 551
● Certificats – <i>Loi sur la taxe d'accise</i>	98	8 981	8 513	6 620	7 111
● Autres documents et certificats	252	269	315	321	313
Jugements, ordonnances et directives traités par le greffe	16 140	22 851	19 599	17 157	17 826
Dossiers préparés pour audience et entendus par la Cour	2 981	4 010	3 602	3 506	3 476
Jours d'audience	2 347	2 905	2 741	2 463	2 885
Inscriptions enregistrées	170 612	263 652	245 497	212 787	233 241
Total des règlements – procédures générales et immigration	5 981	8 417	7 370	8 377	7 547
Procédures en cours au 31 mars					
Autochtone	252	238	244	233	240
Autres appels prévus par la loi	71	68	57	64	60
Citoyenneté	45	33	27	52	351
Amirauté	181	178	181	190	204
Propriété intellectuelle	472	516	552	547	520
Immigration et réfugiés	5 821	4 140	3 264	2 161	3 238
Couronne	624	781	689	492	376
Contrôle judiciaire	777	893	858	927	763
Règlement sur les médicaments brevetés	68	63	32	45	20
Total	8 311	6 910	5 904	4 711	5 772
Statut des causes au 31 mars					
Non mises en état	4 327	4 310	3 799	3 266	3 405
Mises en état	2 694	653	577	289	236
Regroupées	125	145	118	81	909
Mises en délibéré	151	222	214	101	137
Audiences prévues	501	501	354	404	453
Sursis	513	1079	842	570	632
Total	8 311	6 910	5 904	4 711	5 772

Source : Système de gestion des instances

COUR D'APPEL DE LA COUR MARTIALE DU CANADA (CACM)

La CACM est une cour supérieure d'archives nationale bilingue qui entend les appels des décisions des cours martiales, lesquelles sont des tribunaux militaires constitués en vertu de la [Loi sur la défense nationale, L.R.C. \(1985\), ch. N-5](#), et saisis d'affaires relevant du [Code de discipline militaire](#). Les juges de la CACM sont nommés par le gouverneur en conseil parmi les juges de la CAF, de la CF, ainsi que des divisions d'appel et de première instance des cours supérieures provinciales. De l'information supplémentaire au sujet de la CACM se trouve au www.cmac-cacm.ca.

Le tableau 3, ci-dessous, donne un aperçu de la charge de travail de la CACM par exercice financier.

TABLEAU 3 : CHARGE DE TRAVAIL DE LA COUR D'APPEL DE LA COUR MARTIALE

	2020–2021	2019–2020	2018–2019	2017–2018	2016–2017
Procédures intentées ou déposées	12	7	5	3	4
Jugements, ordonnances et directives traités par le greffe	51	12	7	30	15
Dossiers préparés pour audience et entendus par la Cour	20	3	3	6	5
Jours d'audience	12	3	3	6	5
Inscriptions enregistrées	361	227	135	218	267
Total des règlements	3	8	4	11	2
Procédures en cours au 31 mars					
Demande de révision d'une directive	0	0	0	0	0
Avis d'appel	11	3	5	3	14
Demande d'examen des conditions d'un engagement	1	0	0	0	0
Avis de requête introductive d'appel	0	0	0	0	0
Total	12	3	5	3	14
Statut des causes au 31 mars					
Non mises en état	2	2	2	1	0
Mises en état	1	0	2	1	1
Regroupées	0	0	0	0	0
Mises en délibéré	6	0	1	1	12
Audiences prévues	2	1	0	0	1
Sursis	1	0	0	0	0
Total	12	3	5	3	14
Statut des causes au 31 mars					
Plainte à l'égard d'un juge militaire*	0	0	0	0	0

* Conformément au [paragraphe 165.31\(1\)](#) de la *Loi sur la défense nationale*, le juge en chef de la CACM a le pouvoir de nommer trois juges de sa Cour afin d'agir à titre de membres du Comité d'enquête sur les juges militaires. Ce comité a compétence pour faire enquête sur les plaintes déposées contre les juges militaires des cours martiales.

Source : Système de gestion des instances

COUR CANADIENNE DE L'IMPÔT (CCI)

La CCI est une cour supérieure d'archives nationale bilingue de première instance qui a compétence exclusive pour entendre les appels et les renvois découlant de l'application de 14 lois fédérales. La plupart des appels déposés à la CCI visent des affaires découlant de la [Loi de l'impôt sur le revenu, L.R.C. \(1985\), ch. 1](#), de la [partie IX](#) de la *Loi sur la taxe d'accise*, L.R.C. (1985), ch. E-15 (TPS/TVH), de la [partie IV](#) de la *Loi sur l'assurance-emploi*, L.C. 1996, ch. 23, et de la [partie I](#) du *Régime de pensions du Canada*, L.R.C. (1985), ch. C-8. La CCI a été constituée en vertu de l'[article 4](#) de la *Loi sur la Cour canadienne de l'impôt*, L.R.C. (1985), ch. T-2. De l'information supplémentaire au sujet de la CCI se trouve au www.tcc-cci.gc.ca.

Le tableau 4, ci-dessous, donne un aperçu de la charge de travail de la CCI par exercice financier.

TABLEAU 4 : CHARGE DE TRAVAIL DE LA COUR CANADIENNE DE L'IMPÔT*

	2020-2021	2019-2020	2018-2019	2017-18	2016-17
Procédures intentées ou déposées	2 325	4 684	5 211	5 132	6 390
Jugements, ordonnances et directives traités par le greffe	7 043	13 603	13 759	12 968	14 482
Dossiers préparés pour audience et entendus par la Cour	273	883	888	774	887
Inscriptions enregistrées	91 329	177 820	181 006	177 431	183 351
Total des règlements	2 626	4 935	4 968	5 359	5 347
Procédures en cours au 31 mars					
Taxe sur les produits et services et taxe de vente harmonisée (TPS/TVH)	1 539	1 453	1 390	1 529	1 592
Impôt sur le revenu	8 576	8 727	8 680	8 431	8 586
Assurance-emploi et Régime de pensions du Canada	301	298	347	378	336
Autres	40	31	54	40	42
Total	10 456	10 509	10 471	10 378	10 556
Statut des causes au 31 mars					
Non mises en état	820	918	1 086	1 003	1 271
Mises en état	4 719	3 513	2 719	2 387	2 861
Mises en délibéré	47	669	143	81	88
Attente d'un échéancier	107	151	188	193	180
Audiences prévues	740	963	1 536	1 818	1 572
Instances à gestion spéciale	1 964	2 014	2 571	2 410	2 383
Attente d'une autre décision	2 059	2 281	2 228	2 486	2 201
Total	10 456	10 509	10 471	10 378	10 556

* L'insuffisance des données nuit à l'établissement de rapports sur les jours d'audience de la CCI.
Source : Système des appels Plus



**L'EXERCICE 2020-2021
EN REVUE**



L'EXERCICE 2020-2021 EN REVUE

NOS ACCOMPLISSEMENTS

En 2020-2021, quatre priorités ont servi de point central à nos efforts : la gestion de la pandémie, la transition vers les Cours numériques, les effectifs de l'avenir ainsi que les installations judiciaires et salles d'audience au pays. D'abord et avant tout, nous avons continué d'innover pour fournir des services de qualité en temps opportun qui répondent aux besoins changeants des Cours et de ceux qui comparaissent devant celles-ci, offrant en fin de compte un meilleur accès à la justice pour tous les Canadiens. Voici un résumé de ce que nous avons accompli au cours de l'exercice.

GESTION DE LA PANDÉMIE

La pandémie de COVID-19 a profondément perturbé les activités des Cours et du SATJ durant l'exercice 2020-2021. Nous avons adapté notre modèle de prestation de services de façon à mieux soutenir les Cours compte tenu des risques présentés par la pandémie et des mesures sanitaires mises en place partout au pays. En réponse à la COVID-19, nous avons adopté, dans toutes les installations judiciaires et les salles d'audience au pays, une approche à plusieurs niveaux en matière de santé et sécurité au moyen d'une combinaison de stratégies d'atténuation. Nous avons ainsi protégé la santé de tout le monde qui entre dans nos installations et salles d'audience au pays, tout en garantissant l'accès à la justice et en poursuivant les activités des Cours avec le plus d'efficacité et d'efficience possible. Nos efforts ont permis aux Cours de tenir des audiences en personne en toute sécurité, lorsqu'elles étaient nécessaires, durant la pandémie. Bon nombre de nos employés ont travaillé dans nos installations, aux côtés des membres des Cours, pour maintenir les activités des Cours et assurer leur résilience pendant tout ce temps. Le dévouement de ces employés n'est rien de moins qu'exemplaire.

Nous avons mis en place des mesures pour diminuer les risques de transmission de la COVID-19 et protéger les personnes travaillant sur place ou se présentant sur place pour obtenir des services judiciaires ou se rendre en salle d'audience. Partout au pays, nous avons ajouté des barrières de protection dans les salles d'audience et les aires de travail lorsque la distanciation physique n'était pas possible, avons amélioré le nettoyage des installations et remis de l'équipement de protection

individuelle aux employés et aux personnes recevant les services judiciaires ou les services du greffe. Nos mesures tenaient compte des exigences fédérales, provinciales et territoriales applicables en matière de santé et sécurité au travail visant à réduire au minimum le risque d'introduire, de transmettre et de propager le virus. Elles étaient également conformes aux conseils d'experts en santé reçus de l'Agence de la santé publique du Canada, aux pratiques exemplaires et aux lignes directrices du Comité d'action sur l'administration des tribunaux en réponse à la COVID-19, ainsi qu'aux conseils et aux directives du Secrétariat du Conseil du Trésor et du Bureau du dirigeant principal des ressources humaines du gouvernement du Canada. Une firme indépendante a effectué des visites sur place à Ottawa et dans tous les bureaux régionaux afin de valider ces mesures.

MESURES DE PRÉVENTION CONTRE LA COVID-19 ADOPTÉES PAR LE SATJ

- Installation de barrières de protection dans les salles d'audience et les installations judiciaires
- Installation de panneaux de signalisation et de marqueurs au sol pour favoriser la distanciation physique
- Port obligatoire du masque de procédure jetable bleu en tout temps, y compris en salle d'audience sauf directive contraire du juge qui préside l'audience
- Limite du taux d'occupation des aires de travail et des zones publiques
- Contrôle de la qualité de l'air intérieur
- Contrôle accru des procédures d'inspection avant audience pour mieux dépister la COVID-19
- Nettoyage et désinfection accrus des salles d'audience et des aires adjacentes après chaque audience

Des lignes directrices complètes sur l'application des mesures préventives et des protocoles ont été rédigées. Un guide sur la COVID-19 et les mesures préventives en milieu de travail a été remis aux gestionnaires et aux employés. Un guide sur les activités en personne des Cours a également été publié sur le site Web du SATJ. Ce guide décrit les procédures et protocoles qui s'appliquent à tous les membres du public qui assistent en personne aux audiences ou qui se rendent au comptoir du greffe.

Nos mesures ont sans cesse fait activement l'objet de suivis et de modifications en fonction de l'évolution de la pandémie et des derniers avis des agences de santé publique partout au Canada. Les modifications ont également été prises en compte dans les documents d'orientation pour que les gestionnaires, les employés et le public reçoivent l'information disponible la plus à jour.

TRANSITION VERS LES COURS NUMÉRIQUES

Le SATJ s'est adapté en exerçant ses activités de manière virtuelle, la majorité de ses employés, à l'aide de divers moyens numériques, exécutant leurs fonctions et offrant des services efficacement. En outre, nous avons soutenu les Cours dans la préparation et la tenue d'audiences, la gestion des instances, les conférences de règlement et autres questions, de façon virtuelle.

Pour permettre aux employés d'être productifs dans un environnement numérique, nous leur avons fourni les outils nécessaires pour travailler dans cette nouvelle normalité. Afin de faciliter le télétravail, des ordinateurs portables, des téléphones mobiles, des accessoires connexes et des logiciels ont été distribués. L'infrastructure des TI s'est accrue pour s'adapter aux activités virtuelles.

Des plateformes comme Microsoft Teams et Zoom ont été mises en œuvre pour permettre aux employés à l'échelle de l'organisation de communiquer et de collaborer de façon virtuelle.

Nous avons entrepris plusieurs initiatives pour fournir aux Cours, aux avocats et aux plaideurs des solutions technologiques qui ont facilité la gestion électronique des activités des Cours. Le dépôt par voie électronique des documents de procédure a été bonifié avec le lancement d'un nouveau portail de dépôt électronique sur le site Web de la CF et les améliorations apportées au portail de dépôt électronique de la CCI. L'option de paiement en ligne a également été mise en œuvre dans le cadre du dépôt électronique de la CF. Nous avons par ailleurs amélioré notre trousse de procès électroniques et implanté SharePoint de sorte que les plaideurs et les Cours peuvent partager les documents judiciaires numériques et y avoir accès, y compris dans le cadre des procédures virtuelles.

Un total de 54 % de tous les documents de procédure ont été soumis par voie électronique en 2020-2021.



Nous avons en outre accru la capacité des Cours d'accueillir des audiences virtuelles. Deux nouvelles salles d'audience entièrement numériques ont été construites à Ottawa pour la CF et la CACM, et des améliorations ont été apportées pour faciliter l'intégration de l'équipement audionumérique dans les salles d'audience. Le Wi-Fi a été installé dans chacune des quatre Cours et à l'administration centrale du SATJ, à Ottawa. Une deuxième phase était prévue pour donner accès à des invités et à des appareils personnels dans les installations judiciaires et les salles d'audience. Cependant, cette phase a été retardée en raison de la pandémie de COVID-19.

Les salles d'audience électroniques sont dotées d'une infrastructure informatique intégrée pour prendre en charge les audiences et les procès virtuels, y compris la vidéoconférence, les écrans numériques, les postes de travail informatiques, la connectivité Internet et les systèmes d'enregistrement audionumériques.

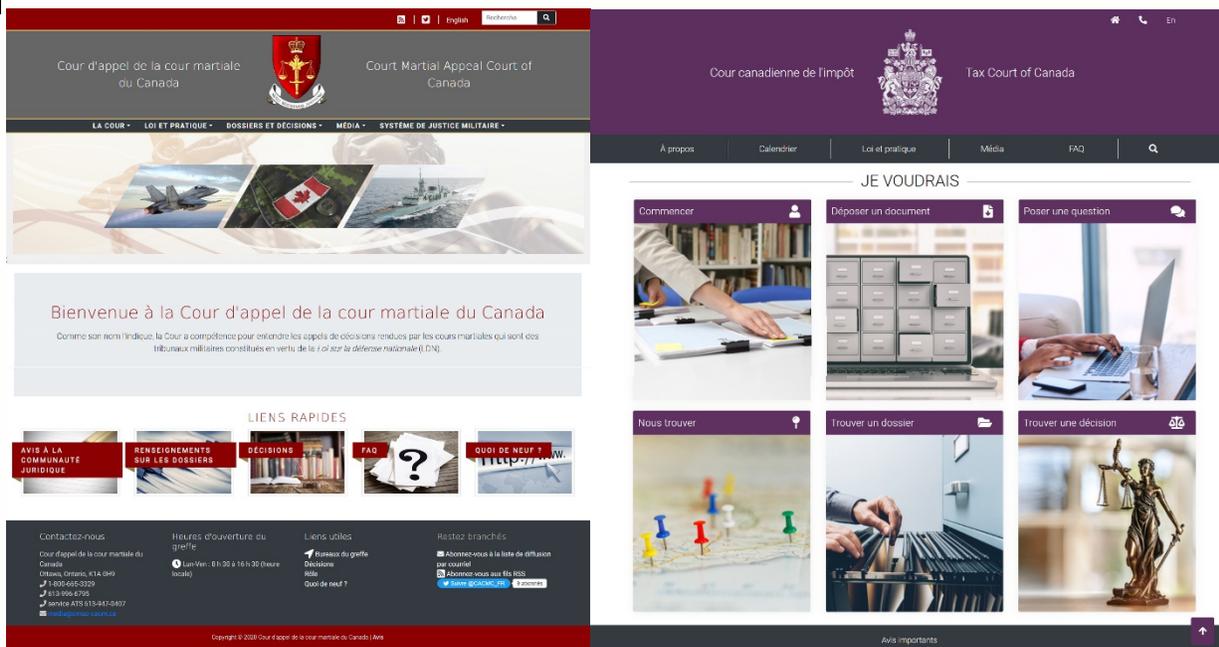


Notre projet pluriannuel de mise en œuvre d'un nouveau SGCG a grandement progressé au cours de l'exercice en ce qui concerne les travaux préparatoires visant à définir les exigences du système et à enclencher le processus d'approvisionnement. Une demande de renseignements auprès du secteur d'activité a contribué à trouver des solutions possibles pour le nouveau SGCG et à formuler un plan de participation supplémentaire du secteur d'activité pour évaluer les exigences par rapport aux produits offerts sur le marché avant d'effectuer la mise au point de la demande de propositions.

La numérisation des documents de procédure entrants est devenue une priorité. Au cours de l'exercice, les dossiers actifs et prioritaires de la CCI ont été convertis au format numérique. La numérisation des documents de procédure est essentielle pour assurer une gestion plus efficace du volume important de documents papier reçus par les Cours et pour favoriser une transition en douceur vers les Cours numériques et la mise en œuvre du nouveau SGCG.

Nous avons aidé la CACM et la CCI dans la refonte et la reconfiguration de leurs sites Web destinés au public avec de nouvelles interfaces conviviales et un contenu mis à jour. Le site Web de la CCI comprend maintenant une fonction de clavardage où les visiteurs du site Web peuvent discuter en direct avec un agent du greffe pour obtenir des réponses à leurs questions en temps réel. De plus, une deuxième version du calendrier judiciaire électronique de la CF contenant des fonctionnalités supplémentaires a été mise en service pour aider à gérer la mise au rôle des affaires et l'affectation des membres de la Cour.

Nouveaux sites Web de la [CACM](#) et de la [CCI](#)



EFFECTIFS DE L'AVENIR

En 2020-2021, nous sommes allés de l'avant avec notre priorité de bâtir une organisation novatrice, souple et à haut rendement pour mieux répondre aux exigences changeantes des Cours et des Canadiens. Notre initiative de modernisation des modèles de formation opérationnelle des greffes a progressé avec l'aide d'un comité directeur de projet mis en place pour diriger les efforts. De plus, la stratégie de formation pour la CF a également été lancée, et le SATJ a travaillé à documenter le parcours d'apprentissage actuel et à déterminer les futures exigences d'apprentissage pour un nouveau SGCG.

Un nouveau système de gestion de l'apprentissage a été mis en place au SATJ. Ce système permet aux employés de gérer eux-mêmes leur dossier de perfectionnement. La première phase du lancement a permis aux employés de suivre tous les cours liés à la formation obligatoire requise pour leur poste. Des fonctionnalités supplémentaires prévues dans les mises à jour ultérieures permettront aux employés d'adapter l'apprentissage et le perfectionnement à leur cheminement de carrière et à leurs aspirations.

La pandémie de COVID-19 a entraîné des occasions et des défis surprenants qui nous ont obligés à modifier rapidement la manière dont nous fournissons nos services, nos processus opérationnels et notre milieu de travail. Étant donné que de nombreux employés n'avaient jamais travaillé à distance avant la pandémie, le SATJ a offert une formation et des ressources en ligne tout au long de l'année pour aider les employés à s'adapter et à prendre le dessus. Une formation et des ressources spécialisées ont été mises à la disposition des gestionnaires pour les aider à soutenir efficacement leurs équipes dans un environnement de travail touché par la pandémie.

La santé mentale est demeurée une priorité en 2020-2021 et a gagné en importance avec la pandémie. En conséquence, nous avons offert plusieurs cours de formation, séances d'information, bulletins d'information et communiqués aux employés sur l'amélioration de la santé mentale, la gestion saine du stress, les pratiques d'autosoins et la résilience. En outre, des événements virtuels ont été organisés pour promouvoir la santé mentale, tels que des séances de méditation et des séances de prise de pouls. Des conseils et des orientations ont également été offerts aux gestionnaires pour les aider à reconnaître les signes de problèmes de santé mentale et à entreprendre un dialogue ouvert avec les employés.

Un calendrier sur la santé mentale a été lancé sur l'intranet du SATJ qui offre aux employés un choix d'événements, de formations et de services tous les mois pour promouvoir la santé mentale et le bien-être.



Plusieurs événements survenus au Canada et dans le monde en 2020-2021 ont mis en lumière le racisme systémique et ses effets sur les personnes racisées et marginalisées. Après avoir échangé avec les employés, nous avons nommé un champion de la lutte contre le racisme au SATJ et avons élaboré et mis en œuvre la *Stratégie de lutte contre le racisme du SATJ pour 2020-2025 (VISAGES)*. Cette stratégie décrit notre engagement à lutter contre le racisme systémique, les préjugés inconscients et autres formes de discrimination. Pour appuyer la mise en œuvre de la stratégie, nous avons créé le Comité de consultation et d'action contre le racisme de l'administrateur en chef. De plus, nous avons progressé dans l'élaboration d'un plan de diversité et d'inclusion pour favoriser la

Notre stratégie de lutte contre le racisme s'intitule « VISAGES », car elle vise à promouvoir la multitude de « visages » différents au sein du SATJ.



représentativité des effectifs du SATJ par rapport à la population canadienne.

Les travaux ont également été amorcés afin d'élaborer un plan stratégique pluriannuel pour le SATJ. Ce plan constituera un outil complet pour aider à façonner la transformation de nos services et de nos activités. Il guidera nos efforts pour fournir des services novateurs, opportuns et efficaces qui répondent aux besoins changeants des Cours et de ceux qui comparaissent devant celles-ci, offrant en fin de compte un meilleur accès à la justice pour tous les Canadiens. Au cours de l'exercice, des consultations auprès des Cours et des cadres supérieurs des principaux secteurs d'activité de l'organisation ont été menées pour définir la portée, l'objectif et les initiatives critiques du plan. Le plan stratégique sera affiné et achevé au cours du prochain exercice et, une fois approuvé, mis en œuvre pour la période 2021-2026.

INSTALLATIONS JUDICIAIRES ET SALLES D'AUDIENCE AU PAYS

Nos projets et nos plans concernant les installations se sont avérés être tout un défi durant la pandémie de COVID-19, vu les restrictions imposées par les autorités de santé publique et les problèmes de la chaîne d'approvisionnement mondiale. De plus, il était nécessaire d'établir l'ordre de priorité des efforts pour garantir que nos installations et nos salles d'audience dans l'ensemble du Canada demeurent sécuritaires afin de protéger ceux qui y travaillent ou qui accèdent aux services en personne. Néanmoins, plusieurs projets ont été menés à bien pour s'assurer que nos installations judiciaires et nos salles d'audience, partout au pays, sont modernisées, munies de la technologie voulue, sûres et accessibles.

À Ottawa, nous avons construit de nouveaux bureaux de juge de la CF et trois nouvelles salles d'audience, y compris deux salles d'audience électroniques pour la CF et la CACM. Nous avons acquis et aménagé des locaux à bureaux supplémentaires pour la CCI à Ottawa afin d'accueillir le personnel du greffe et le personnel judiciaire et d'assurer la distance physique adéquate des employés qui travaillent sur place. Nos installations de Calgary ont été rénovées pour améliorer la sécurité et l'accessibilité dans les salles d'audience et au comptoir du greffe.

Au cours de l'exercice, nous avons également travaillé à la planification des besoins à long terme des Cours en matière d'installations afin de garantir que les Cours possèdent la capacité et la présence nationale nécessaires pour offrir le niveau de services requis par les Canadiens partout au pays. Une analyse a également été menée pour éclairer l'établissement des priorités pour le financement des projets désignés dans notre Plan stratégique national relatif aux installations. De plus, nous avons collaboré avec Services publics et Approvisionnement Canada pour planifier la construction, d'ici 2027, d'un palais de justice fédéral nec plus ultra à Montréal. Nous avons également participé à un groupe de travail national établi pour examiner l'avenir de la Cité judiciaire dans la région de la capitale nationale.

GESTION DE NOS RISQUES

Comme pour les exercices précédents, en 2020-2021, nous avons continué d'évaluer et d'atténuer les risques potentiels qui pourraient avoir des répercussions sur les activités des Cours et du SATJ. Une attention particulière a été accordée à cinq domaines importants de risque.

SYSTÈME DE GESTION DES COURS ET DU GREFFE

Au cours de l'exercice 2020-2021, ce risque a été accentué en raison de l'incapacité des systèmes existants à répondre aux besoins actuels, de la demande croissante de services numériques, de l'exposition aux pannes de système et des risques d'incidents liés à la sécurité informatique. Les stratégies d'atténuation pour faire face à ce risque ont été renforcées à mesure que nous avons instauré des solutions numériques immédiates pour permettre aux Cours de mener leurs activités de façon virtuelle pendant la pandémie. De plus, nous avons poursuivi nos efforts pour mettre en œuvre un nouveau SGCG afin de fournir une solution numérique intégrée, souple et centrée sur l'utilisateur pour gérer de façon efficace les activités judiciaires, le libre-service offert aux plaideurs et l'accès amélioré à la justice.

TRANSFORMATION ORGANISATIONNELLE

La pandémie de la COVID-19 a entraîné des changements inattendus et rapides dans la prestation de nos services, nos processus de travail et notre milieu de travail. Nous avons aidé les employés à s'adapter à ces changements, avons mis à leur disposition les outils (des ordinateurs portables, des téléphones mobiles et des plateformes virtuelles comme MS Teams et Zoom) voulus pour leur permettre de fonctionner dans un environnement numérique, avons diffusé des communications aux employés, avons fait la promotion des ressources pour le mieux-être au travail, la santé mentale et la résilience et avons aidé les gestionnaires à diriger efficacement leurs équipes dans le nouvel environnement de travail.

ACCÈS À LA JUSTICE

Au cours du dernier exercice, nous avons dû concilier les nombreuses demandes concurrentes sur notre niveau de référence restreint. Nous avons réussi à obtenir un financement hors cycle pour couvrir les dépenses liées aux mesures prises pour répondre à la COVID-19. Toutefois, d'autres dépenses imprévues et non discrétionnaires continueront à grever les budgets existants, car notre modèle d'affaires et de fonctionnement a changé en raison de la pandémie.

GESTION DE L'INFORMATION

Avec un grand nombre d'employés travaillant et traitant des renseignements à distance en raison de la COVID-19, les mesures d'atténuation pour protéger nos renseignements à valeur opérationnelle ont été considérablement resserrées. Ce risque a été en partie atténué par la poursuite du déploiement du système organisationnel de gestion des documents et par l'intégration graduelle des employés afin d'améliorer le stockage et la gestion des documents organisationnels ainsi que l'accès à ceux-ci. Des options à long terme de numérisation des dossiers judiciaires ont été élaborées et un projet pilote visant à mettre à l'essai des processus de

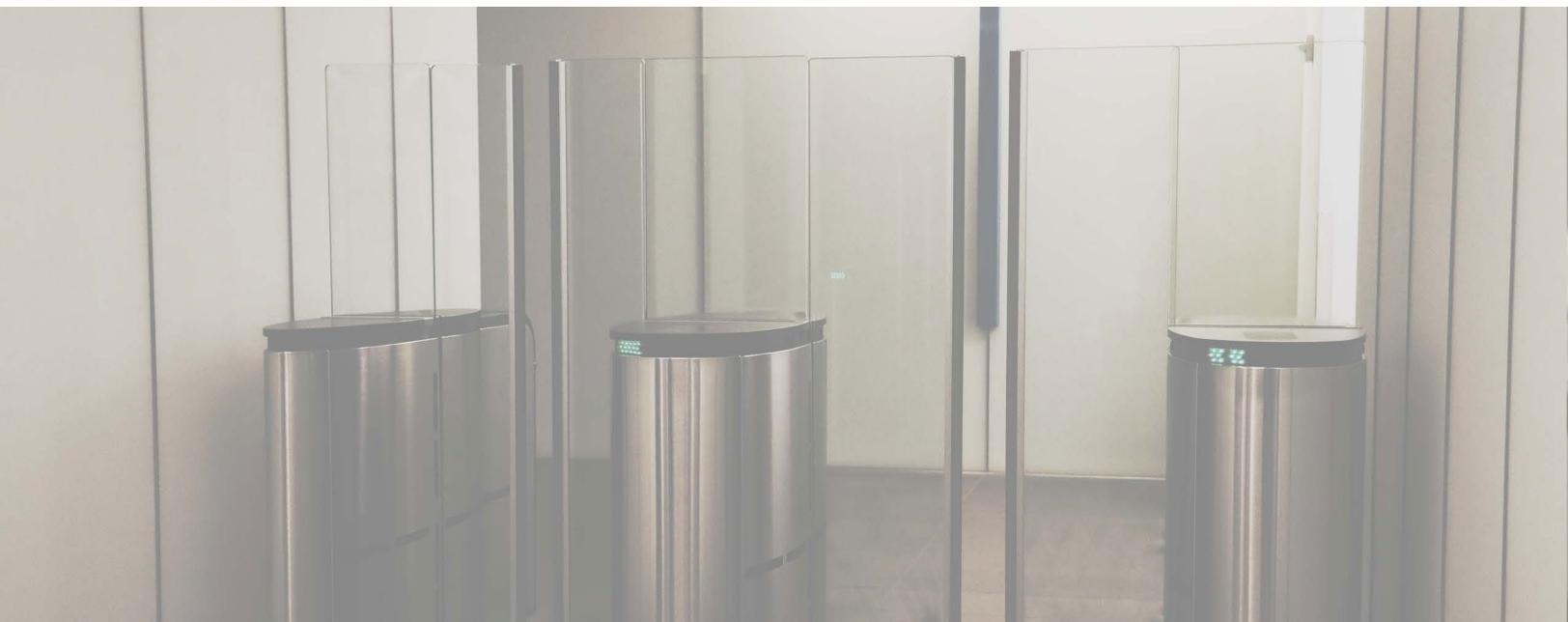
numérisation proposés et à recueillir des mesures a été lancé. Une formation sur les pratiques exemplaires de traitement à distance des renseignements classifiés a également été offerte aux employés et aux membres des Cours.

SÉCURITÉ DES TI

En 2020-2021, le SATJ a continué de prendre des mesures pour garantir la sécurité de son infrastructure des TI. Il s'agissait notamment de fournir une infrastructure et des outils habilitants pour appuyer la sécurité, la confidentialité, l'intégrité et la protection des renseignements. Plusieurs autres projets et activités de sécurité ont également été mis en œuvre pour améliorer la position du SATJ en matière de sécurité des TI et atténuer les risques potentiels liés aux TI.

SÉCURITÉ PHYSIQUE

Le maintien de la sécurité physique de l'infrastructure et du personnel de l'organisation est toujours une priorité pour le SATJ. Au cours du dernier exercice, nous avons continué d'adapter nos approches stratégiques fondées sur les risques en matière de gestion de la sécurité et avons apporté des améliorations à la sécurité physique des installations, au besoin.





REGARD VERS L'AVENIR



REGARD VERS L'AVENIR

L'administration judiciaire a été marquée de manière indélébile par la pandémie, qui nous offre une occasion formidable d'améliorer et de transformer de manière significative et réfléchie nos services aux Cours et aux Canadiens. Nous avons le privilège et l'honneur de travailler en étroite collaboration avec les Cours pour définir l'avancement de l'accès à la justice et de la prestation de la justice. Le SATJ doit contribuer de façon marquée à cette évolution et s'assurer que les Canadiens bénéficieront d'« un service judiciaire en ligne et en personne entièrement intégré, bien adapté au XXI^e siècle ».¹

Les efforts constants que nous déployons pour lutter contre la pandémie de COVID-19 détermineront en grande partie la voie à suivre dans l'immédiat. Au fur et à mesure que le pays se rétablit, nous travaillerons en étroite collaboration avec les Cours pour élaborer des plans et des stratégies en vue de la reprise complète des activités judiciaires.

Nous continuerons à fournir des solutions numériques, notamment en mettant en œuvre un nouveau SGCG pour permettre aux Cours de fournir des services électroniques et de mener leurs affaires de manière numérique. Des investissements seront également réalisés pour étendre le dépôt électronique, la numérisation des documents de procédure et l'application de solutions technologiques dans d'autres salles d'audience pour pouvoir y tenir des audiences virtuelles et y régler des questions par voie électronique.

Nous continuerons à mettre en œuvre notre Plan stratégique national relatif aux installations, en répondant aux exigences des Cours en matière d'installations et de salles d'audience modernes et équipées qui assurent une présence nationale et le niveau de service requis par les Canadiens dans tout le pays.

Fournir de façon constante des services efficaces, de qualité, opportuns et centrés sur le client restera notre principal objectif. Nous renforcerons notre culture de service à la clientèle de qualité, moderniserons nos procédures et processus et intégrerons de nouvelles solutions opérationnelles et technologiques pour mieux servir les Cours et les Canadiens. En investissant dans le perfectionnement et le bien-être de nos employés, nous nous assurerons que nos effectifs sont engagés, outillés et prêts à répondre aux besoins actuels et futurs des Cours et des Canadiens. Nous réunirons les ressources et capacités intellectuelles nécessaires pour tirer profit des progrès

¹ Richard Susskind, *Online Courts and the Future of Justice*. Oxford University Press, 2019, page 64.

technologiques et assurer la prestation de services numériques. Aussi, nous nous engageons à l'excellence de la gestion et investissons dans une saine gestion financière.

En raison de la pandémie, nous avons dû apporter d'importants changements qui ont modifié notre mode de prestation de services, nos méthodes de travail et notre façon d'interagir avec la population. Les leçons apprises au cours de l'année écoulée nous fournissent de précieuses indications sur la direction que nous prendrons pour exploiter les possibilités que présentent les nouvelles réalités d'un monde postpandémique.





FAITS SAILLANTS DES ÉTATS FINANCIERS



FAITS SAILLANTS DES ÉTATS FINANCIERS

Les faits saillants exposés dans la présente section sont tirés des [états financiers \(non audités\) du SATJ pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021](#) et sont établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les états financiers ont été établis à partir des conventions comptables du gouvernement du Canada, qui reposent sur les normes comptables canadiennes du secteur public.

Service administratif des tribunaux judiciaires

État condensé des opérations (non audité)

pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021 (en dollars)

Renseignements financiers	Résultats prévus 2020-2021	Résultats réels 2020-2021	Résultats réels 2019-2020	Écart (résultats réels de 2020-2021 moins résultats prévus de 2020-2021)	Écart (résultats réels de 2020-2021 moins résultats réels de 2019-2020)
Total des charges	123 507 021	132 648 308	125 225 550	9 141 287	7 422 758
Total des revenus	3 111	5 334	3 376	2 223	1 958
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	123 503 910	132 642 974	125 222 174	9 139 064	7 420 800

Remarque :

Les résultats prévus de 2020-2021 sont ceux présentés dans l'[état des résultats prospectifs](#) inclus dans le Plan ministériel de 2020-2021.

Charges : Les charges totales du SATJ ont totalisé 132 648 308 dollars en 2020-2021 (125 225 550 dollars en 2019-2020). Les composantes les plus importantes de l'augmentation de 7 422 758 (5,93 %) résidaient principalement dans l'augmentation des salaires et traitements, et les transports et télécommunications, ainsi que dans les fournitures et approvisionnements. Cette augmentation des dépenses est attribuable à une

augmentation du financement des mesures suivantes : 5 500 849 dollars en financement hors cycle pour reprendre les activités du système judiciaire et soutenir l'accès à la justice (COVID-19) ainsi qu'à un financement de 4 948 583 dollars reçu à titre de compensation pour les négociations collectives et les paiements pour les dommages causés par Phénix. L'augmentation comprend également : 2 310 604 dollars de nouveaux fonds pour la prestation de la justice par l'intermédiaire du SATJ; 800 000 dollars de fonds pour l'intégrité des programmes; 430 776 dollars pour le SGCG; 1 260 483 dollars de contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés. Les augmentations ci-dessus sont partiellement contrebalancées par des diminutions de financement de 943 010 dollars pour améliorer l'intégrité des frontières et du système d'octroi de l'asile au Canada, de 1 112 544 dollars dans le report du budget de fonctionnement et de 880 000 dollars pour mettre en œuvre une nouvelle stratégie globale en matière de propriété intellectuelle et d'autres rajustements à l'égard des augmentations et des réductions du solde résiduel.

- *Salaires et avantages sociaux* : Les charges en salaires et en avantages sociaux étaient de 79 496 213 dollars en 2020-2021 (70 552 919 dollars en 2019-2020). L'écart de 8 943 294 dollars (12,68 %) s'explique par des augmentations de 7 589 076 dollars en traitements et salaires, de 1 260 484 dollars en cotisations de l'employeur aux avantages sociaux des employés, de 175 951 dollars en provision pour les indemnités de départ et de 269 685 dollars en contribution de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires (opérations entre parties liées). Plus de la moitié (59,93 %) des dépenses totales du SATJ en 2020-2021 consistait en salaires et avantages sociaux des employés.
- *Fonctionnement* : Les dépenses de fonctionnement ont totalisé 53 152 095 dollars en 2020-2021 (54 672 631 dollars en 2019-2020). L'écart de 1 520 536 dollars (2,78 %) est principalement attribuable aux diminutions de 2 380 385 dollars au chapitre des services professionnels et spéciaux, de 1 163 221 dollars en coûts de transports et de télécommunications, de 366 453 dollars en réparations et entretien et de 250 985 dollars en machines et matériel. Ces diminutions ont été partiellement contrebalancées par une augmentation de 1 362 743 dollars en fournitures et approvisionnements, de 586 738 dollars en amortissement des immobilisations corporelles, de 500 552 dollars en location, de 87 175 dollars en installation, de 18 940 dollars en impression et en publication et de 13 360 dollars en autres frais de fonctionnement divers.

Revenus : La plupart des revenus du SATJ sont gagnés pour le compte du gouvernement. Ces revenus ne sont pas disponibles, ce qui signifie qu'ils ne peuvent pas être utilisés par le SATJ et sont versés directement au Trésor. Le SATJ reçoit un petit montant de revenus disponibles provenant de la vente de biens appartenant à l'État. En 2020-2021, les revenus bruts du SATJ étaient de 1 927 736 dollars (2 804 651 en 2019-2020) et les revenus nets, de 5 334 dollars en 2020-2021 (3 376 dollars en 2019-2020).

Service administratif des tribunaux judiciaires

État condensé de la situation financière (non audité)

pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021 (en dollars)

Renseignements financiers	2020-2021	2019-2020	Écart (2020-2021 moins 2019-2020)
Total des passifs nets	24 540 516	21 967 990	2 572 526
Total des actifs financiers nets	17 500 552	15 882 578	1 617 974
Dette nette ministérielle	7 039 964	6 085 412	954 552
Total des actifs non financiers	27 516 039	21 647 927	5 868 112
Situation financière nette ministérielle	20 476 075	15 562 515	4 913 560

Remarque :

Passif : Le passif net du SATJ, au 31 mars 2021, était de 24 540 516 dollars (21 967 990 dollars au 31 mars 2020). L'augmentation de 2 572 526 dollars (12 %) découle de ce qui suit :

- **Comptes créditeurs et charges à payer (47,32 % du total du passif) :** Augmentation de 679 904 dollars comprenant une augmentation de 872 987 dollars au chapitre des comptes créditeurs à des parties externes et de 871 708 dollars à d'autres ministères et organismes. L'augmentation est compensée par une diminution de 1 065 791 dollars des charges à payer relativement aux traitements et salaires.
- **Indemnités de vacances et congés compensatoires (19,40 % du total du passif) :** Augmentation de 1 395 195 dollars principalement due à une augmentation de 1 405 501 dollars sur le plan des indemnités de vacances.
- **Comptes de dépôt (24,75 % du total du passif) :** Augmentation de 563 106 dollars des comptes de dépôt reflétant les nombreuses décisions rendues par les Cours. Il est impossible de prévoir les montants, et le solde de ces comptes peut varier considérablement d'une année à l'autre.
- **Avantages sociaux futurs des employés (8,53 % du total du passif) :** Diminution de 65 680 dollars attribuable à une augmentation du nombre d'employés à temps plein.

Actifs : La composition des actifs financiers et non financiers est la suivante :

Actifs financiers :

- montant à recevoir du Trésor (36,15 % des actifs bruts).

Actifs non financiers :

- immobilisations corporelles (57,75 % des actifs bruts);

- stocks (2,10 % des actifs bruts);
- charges payées d'avance (2,69 % des actifs bruts).

Actifs financiers nets : Ce montant se compose d'actifs financiers nets des comptes clients débiteurs détenus au nom du gouvernement. Les comptes débiteurs détenus au nom du gouvernement du Canada se composent principalement de comptes débiteurs d'autres organismes gouvernementaux. L'augmentation de 1 617 974 dollars est principalement attribuable à une augmentation du montant à recevoir du Trésor.

Actifs non financiers : L'augmentation de 5 868 112 dollars est principalement attribuable à une augmentation de 4 699 348 dollars des immobilisations corporelles liées à des projets d'amélioration de la sécurité physique, à la conception des rénovations des installations et à l'informatique, de 716 568 dollars en charges payées d'avance et de 452 196 dollars en stocks.

Dette nette ministérielle : Ce montant fournit une mesure des autorisations futures nécessaires pour payer les opérations et activités antérieures.

Situation financière nette ministérielle : Ce montant représente les ressources nettes (financières et non financières) qui seront utilisées pour fournir des services futurs aux Cours et, par conséquent, au profit des Canadiens.

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS SUPPLEMENTAIRES

Les états financiers et les commentaires et analyses des états financiers du SATJ se trouvent à l'adresse suivante : <https://www.cas-satj.gc.ca/fr/publications/rmr.shtml>.





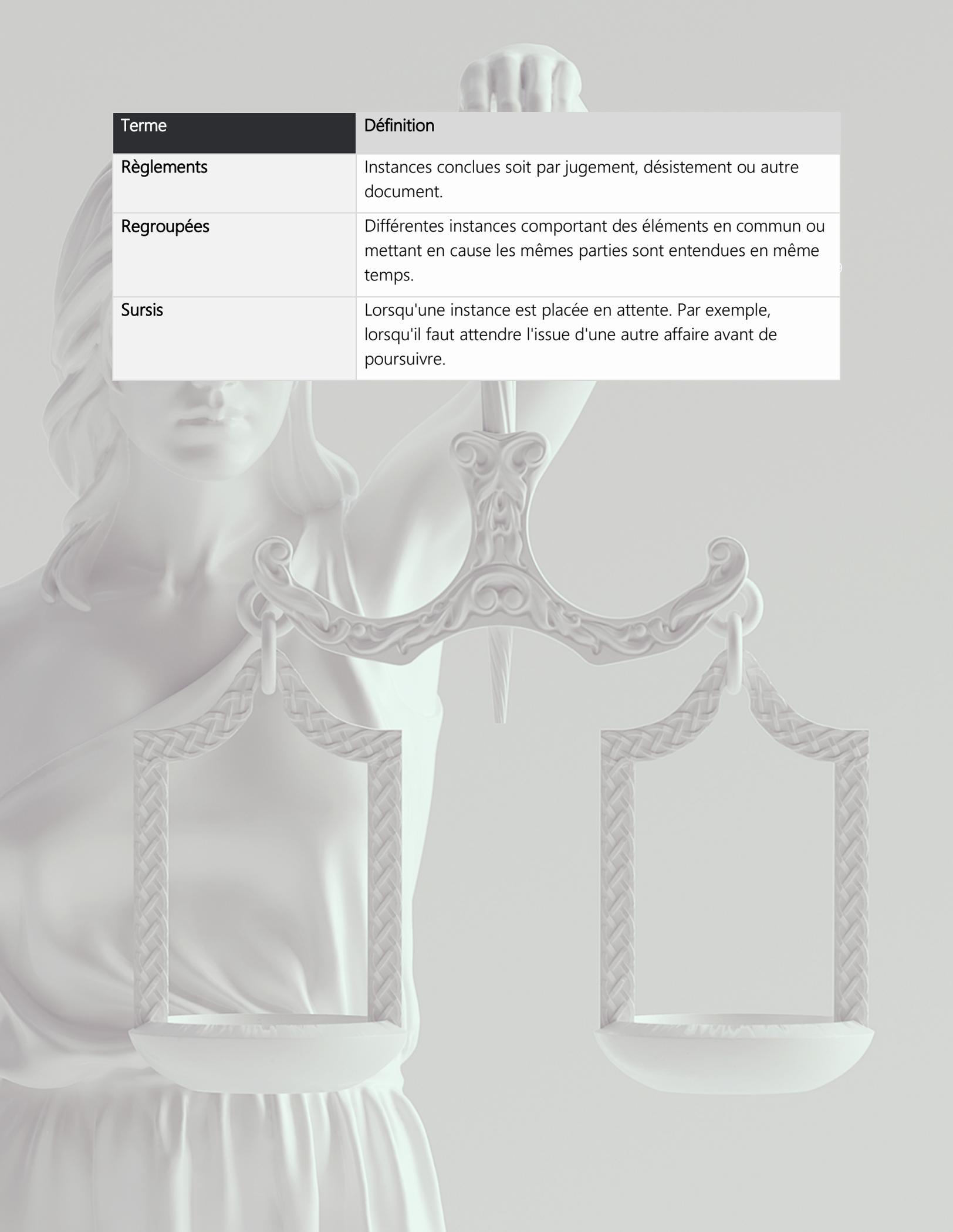
ANNEXE I – ACRONYMES

CACM	Cour d'appel de la cour martiale du Canada
CAF	Cour d'appel fédérale
CCI	Cour canadienne de l'impôt
CF	Cour fédérale
COVID-19	Nouveau coronavirus
GI-TI	Gestion de l'information et technologies de l'information
L.C.	Lois du Canada
L.R.C.	Lois révisées du Canada
Loi sur le SATJ	<i>Loi sur le Service administratif des tribunaux judiciaires</i>
SATJ	Service administratif des tribunaux judiciaires
SGCG	Système de gestion des Cours et du greffe
TI	Technologie de l'information
TPS/TVH	Taxe sur les produits et services et taxe de vente harmonisée

ANNEXE II – GLOSSAIRE

Terme	Définition
Appel de la Cour fédérale (jugement définitif)	Instance intentée à la Cour d'appel fédérale contre un jugement définitif de la Cour fédérale.
Appel de la Cour fédérale (jugement interlocutoire)	Instance intentée à la Cour d'appel fédérale contre un jugement interlocutoire de la Cour fédérale.
Audiences prévues	Instances pour lesquelles une audience sur le fond a été prévue.
Avis d'appel	Instance intentée à la Cour d'appel de la cour martiale du Canada afin de porter en appel une décision d'une cour martiale.
Avis de requête introductif d'un appel	Instance intentée à la Cour d'appel de la cour martiale du Canada afin de porter en appel une décision ou une ordonnance refusant la demande de libération ou une ordonnance rendue en vertu de l' article 248.81 de la <i>Loi sur la défense nationale</i> .
Bijuridique	Valable pour deux systèmes juridiques canadiens : « common law » et droit civil.
Demande d'examen des conditions d'un engagement	Instance intentée à la Cour d'appel de la cour martiale du Canada afin d'examiner les conditions d'un engagement. (voir Règle 5(1) c) des <i>Règles de la Cour d'appel de la cour martiale</i> et l' article 248.8 de la <i>Loi sur la défense nationale</i>).
Demande de révision d'une directive	Instance intentée à la Cour d'appel de la cour martiale du Canada afin de réviser la décision du juge militaire (voir Règle 5(1) a) des <i>Règles de la Cour d'appel de la cour martiale</i> et l' article 159.9 de la <i>Loi sur la défense nationale</i>).
Demande de contrôle judiciaire	Instance intentée à la Cour d'appel fédérale afin de revoir une décision d'un office fédéral (article 28) de la <i>loi sur les Cours fédérales</i> .
Directives	Instructions écrites ou orales données par la Cour.
Dossiers préparés pour l'audience et entendus par la Cour	Nombre d'appels, de procès, de contrôles judiciaires, de requêtes et de rencontres entendus par la Cour.

Terme	Définition
Inscriptions enregistrées	Entrées et descriptions de documents ou d'événements dans le Système de gestion des cours et du greffe.
Instance à gestion spéciale	Procédure qui a été assignée à un juge précis.
Jours d'audience	Chaque jour où la Cour a siégé lors d'une séance à laquelle un greffier a assisté en personne, par vidéoconférence ou par téléconférence.
Jugements	Décisions de la Cour.
Mises en délibéré	Décision qui n'est pas rendue immédiatement après qu'une affaire ait été entendue ou plaidée.
Mises en état	Se dit d'instances prêtes à être inscrites au rôle, les parties ayant satisfait à toutes les exigences, règles ou ordonnances de la cour.
Non mises en état	Se dit de causes avant que les parties aient satisfait à toutes les exigences, règles ou ordonnances de la Cour permettant l'inscription au rôle des audiences.
Ordonnances	Décisions de la Cour.
Procédures intentées ou déposées	Affaires ou causes devant la Cour, notamment un appel, une action, une demande, une demande d'autorisation et de contrôle judiciaire. Peut aussi s'entendre, lorsqu'une loi fédérale le prévoit, d'une instance administrative, comme celles introduites par le dépôt au greffe des Cours fédérales, aux fins d'exécution, de certificats, de décisions ou d'ordonnances rendus par les offices fédéraux.
Protonotaires	Sont nommés en vertu de la <i>Loi sur les Cours fédérales</i> (article 12). Les protonotaires sont des officiers de justice de plein droit qui sont investis de plusieurs fonctions et pouvoirs des juges de la Cour fédérale. Leurs pouvoirs consistent notamment à agir comme médiateur, à gérer des instances, à entendre des requêtes (y compris celles qui peuvent régler de façon définitive un dossier, et ce, sans égard au montant en jeu), ainsi qu'à entendre des actions visant des réclamations s'élevant jusqu'à 100 000 \$ (voir articles 50 , 382 et de 383 à 387 des <i>Règles des Cours fédérales</i>).



Terme	Définition
Règlements	Instances conclues soit par jugement, désistement ou autre document.
Regroupées	Différentes instances comportant des éléments en commun ou mettant en cause les mêmes parties sont entendues en même temps.
Sursis	Lorsqu'une instance est placée en attente. Par exemple, lorsqu'il faut attendre l'issue d'une autre affaire avant de poursuivre.



COMMUNIQUEZ AVEC NOUS

RÉGION DE LA CAPITALE NATIONALE

Salles d'audience et greffes de la Cour d'appel fédérale (CAF), de la Cour fédérale (CF) et de la Cour d'appel de la cour martiale du Canada (CACM)

Édifice Thomas D'Arcy McGee

90, rue Sparks

Ottawa (Ontario)

K1A 0H9

Téléphone

CAF et CACM : 613-996-6795

CF : 613-992-4238

Télécopieur

CAF et CACM : 613-952-7226

CF (non immigration) : 613-952-3653

CF (immigration) : 613-947-2141

ATS CAF et CF: 613-995-4640

ATS CACM : 613-947-0407

Numéros sans frais

CAF : 1-800-565-0541

CF : 1-800-663-2096

CACM : 1-800-665-3329

GREFFES ET SALLES D'AUDIENCE DE LA COUR CANADIENNE DE L'IMPÔT

Tours Centennial

200, rue Kent

Ottawa (Ontario)

K1A 0M1

Téléphone : 613-992-0901

Télécopieur : 613-957-9034

ATS : 613-943-0946

Numéro sans frais : 1-800-927-5499

Les renseignements sur les bureaux régionaux et locaux se trouvent sur le site Web du SATJ au :

<http://www.cas-satj.gc.ca/fr/operations/locations.shtml>